



# ARC-EN-CIEL SAINT-PIREST

## INFOS ADHÉSION - 2022

ARC-EN-CIEL SAINT-PIREST - Maison des Associations - 2 rue de la Cordière 69800 SAINT-PIREST  
[www.aecsp.net](http://www.aecsp.net) [www.facebook.com/ArcEnCielStPrest](https://www.facebook.com/ArcEnCielStPrest)



MAJ du 260821

### Catégories d'âges SAISON 2022

Condition,		Catégorie
Si vous êtes né(e) ...	Vous aurez dans l'année civile (2022) de la licence	Vous êtes ...
avant le 01/01/1963	60 ans et +	Senior 3
entre le 01/01/1963 et le 31/12/1982	De 40 à 59 ans	Senior 2
entre le 01/01/1983 et le 31/12/2001	De 21 à 39 ans	Senior 1
entre le 01/01/2002 et le 31/12/2004	18.19 et 20 ans	Junior
entre le 01/01/2005 et le 31/12/2007	15.16 et 17 ans	Cadet
entre le 01/01/2008 et le 31/12/2009	13 et 14 ans	Minime
entre le 01/01/2010 et le 31/12/2011	11 et 12 ans	Benjamin
après le 01/01/2012	10 ans ou moins	Poussin

### Tarifs 2022 (Montants arrêtés lors de l'Assemblée Générale du 12 février 2021.)

Catégorie	Adhésion Club 2022	Licence Fédéral	Assurance Facultative (*)	TOTAL si prise de l'assurance
Membre dirigeant sans aucune pratique	0 €	57,75 €	0,25 €	58 €
Poussins	96 €	31,25 €	0,25 €	127,50 €
Jeunes 11 à 20 ans (Benjamin, Minime, Cadet, Junior)	96 €	43,75 €	0,25 €	140 €
Adultes Pratique en compétition (tir libre sans cours)	67 €	70,75 €	0,25 €	138 €
Adultes Pratique seule en club (sans cours)	67 €	62,75 €	0,25 €	130 €
Adultes Convention Handisport FFH (sans cours)	67 €	2,00 €	0,00 €	69 €
Adultes Pratique en compétition (avec cours)	130 €	70,75 €	0,25 €	201 €
Adultes Pratique seule en club (avec cours)	130 €	62,75 €	0,25 €	193 €
Adultes Convention Handisport FFH (avec cours)	130 €	2,00 €	0,00 €	132 €
Adultes débutants (avec cours obligatoire)	143 €	70,75 €	0,25 €	214 €

(\*) Vous pouvez renoncer au bénéfice de cette garantie par écrit à l'aide du formulaire mis en ligne sur le site internet de la F.F.T.A. (procédure obligatoire). Dans ce cas, vous ne pourrez prétendre en cas d'accident à aucun remboursement et aucune indemnité au titre de la garantie accident corporel.

Retraités de l'Ecole de Sport (sur présentation licence UFOLEP)	- 40 € sur l'adhésion club correspondante au type de pratique
Etudiants (sur présentation carte étudiant)	- 30 € de réduction possible avec carte PASS REGION
Lycéen	- 50 € de réduction possible avec PASS'SPORT Sur présentation courrier de la CAF
Enfants de 6 à 17 ans bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire	

Renseignez-vous également auprès de votre comité d'entreprise qui peut, dans certains cas, participer à la cotisation.

Nous acceptons les paiements en plusieurs fois, la rentrée étant une période « difficile » financièrement (3 paiements maximum, d'octobre à décembre).

### Certificat médical

#### Pour une création de licence :

**ADULTES :** Un certificat médical avec la mention : **non contre-indication à la pratique du tir à l'arc y compris en compétition, daté de moins d'un an est obligatoire. Aucune inscription ne peut être prise sans présentation du certificat médical**

**JEUNES :** Il n'est plus nécessaire, pour les mineurs, de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération. sous réserve de répondre à un questionnaire de santé

**Pour un renouvellement de licence :** Le Certificat médical fourni précédemment est valable 3 ans sous réserve de satisfaire au questionnaire de santé cerfa 15699.01 reçu par mail

### Reprises des cours (Salle de sport Boris Vian - 115 rue du Grisard à Saint-Priest)

. Pour les loisirs, « perfectionnement » et compétiteurs - à partir du **lundi 06 septembre**, suivant le planning horaire

. Pour les débutants (adultes et enfants) – à partir du **lundi 06 septembre**, suivant le planning horaire

**Attention pour le cours JEUNES DEBUTANTS du lundi de 18h30 à 20h00 le groupe est limité à 16 places, les inscriptions définitives seront prises après 2 séances d'essai.**



**Accès à la salle soumis au contrôle du Pass Sanitaire pour :**  
**Tous les adultes, pratiquants, bénévoles, salariés ou accompagnateurs dès le 1<sup>er</sup> septembre**  
**Les mineurs de plus de 12 ans à partir du 1<sup>er</sup> octobre**

